APPRENANCE HUB · ASSOCIATION LOI 1901 · RNA W922022865

Convention d'adhésion à Apprenance Hub

Version 2.0 du 19 novembre 2026

Préambule

Apprenance Hub est une association à but non lucratif qui a pour objet de favoriser le développement des compétences et la coopération entre les acteurs de la formation, au service en priorité des petites entreprises, des territoires et des publics que le marché sert mal.

L'association **anime un écosystème d'apprenance** : elle réunit des personnes qui forment, accompagnent, apprennent ou ont un besoin de compétences, et les fait apprendre ensemble — veille partagée, ateliers, rencontres, entraide entre pairs. Sa méthode : qualifier, connecter, capitaliser, démultiplier.

Elle agit aussi comme **tiers de confiance** dans l'application « Espace Apprenance Hub », éditée par Apprenance Lab SAS, dont elle est le partenaire fondateur : elle y qualifie les besoins, les intervenants, les ressources et les dispositifs, préconise et met en relation. Ce travail est ouvert à tous les utilisateurs de l'application, adhérents ou non.

L'adhésion est libre et ne conditionne aucun accès à l'application. On adhère pour soutenir l'association, participer à son écosystème et prendre part à ses décisions.

Article 1 — Définitions

- **L'Association** ou **le Hub** : Apprenance Hub, association loi 1901, RNA W922022865, dont le siège est situé 1 rue Haute, 92500 Rueil-Malmaison.
- **Écosystème d'apprenance** : l'ensemble des adhérents et des temps, outils et pratiques par lesquels ils apprennent ensemble, animés par l'Association (article 3.2).
- **Temps collectifs** : ateliers, rencontres et échanges organisés par l'Association pour ses adhérents, en visioconférence ou sur place. Certains peuvent être ouverts au public pour faire connaître l'Association.
- **L'Éditeur** : Apprenance Lab, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 897 596 474, qui édite et exploite l'Application en son nom et pour son compte.
- **L'Application** : l'espace en ligne « Espace Apprenance Hub ». C'est un service de l'Éditeur, distinct de l'Association, régi par ses conditions générales d'utilisation (CGU). Son usage ne suppose pas d'adhésion.
- **Adhérent** (ou **membre**) : personne physique ou morale ayant adhéré à l'Association, à jour de sa cotisation et acceptant la présente convention.
- **Communauté** : espace de l'Association dans l'Application, réservé à ses adhérents.

Article 2 — Principes

1. **Ouverture.** L'adhésion est ouverte à qui partage l'objet de l'Association. Elle ne confère aucun droit exclusif ni aucune priorité.

2. **Adhésion et Application distinctes.** L'adhésion n'ouvre, ne conditionne et ne facilite aucun accès à l'Application, aucune qualification, aucune diffusion de projet et aucune présentation à un commanditaire. Ces sujets relèvent des CGU.
3. **Décision humaine.** Les décisions de qualification, de préconisation et de diffusion prises par le Hub dans l'Application sont prises par des personnes et tracées.
4. **Neutralité.** Le Hub n'est pas partie aux contrats conclus entre commanditaires et intervenants. Il ne réalise pas les prestations et n'en garantit pas l'exécution.
5. **Coopération.** L'écosystème vit de ce que ses adhérents y apportent : lectures pour la veille partagée, cas de pratique, ressources, temps collectifs.

Article 3 — Adhésion

3.1 Conditions de l'adhésion

L'adhésion est acquise par l'acceptation de la présente convention, du règlement intérieur et des statuts, et par le paiement de la cotisation (article 4). Aucune autre condition n'est exigée. Les statuts fixent les cas exceptionnels dans lesquels le Conseil d'administration peut refuser ou retirer une adhésion, par décision motivée.

3.2 Ce que l'adhésion ouvre

- les **temps collectifs** réservés aux adhérents : ateliers de veille, masterclass, rencontres, entraide entre pairs ;
- le **tableau de bord de veille** partagé de l'Association, auquel chaque adhérent peut contribuer ;
- la **Communauté** de l'Association dans l'Application : actualités, événements, textes de l'Association (statuts, règlement intérieur, convention) et, lorsqu'il sera ouvert, l'espace d'échange entre adhérents ;
- la **vie de l'Association** : assemblée générale selon les statuts, publications. Les premiers adhérents peuvent participer aux décisions au sein d'un **collège fondateur**, dans les conditions fixées par les statuts ou le règlement intérieur.

Le programme et les créneaux des temps collectifs sont publiés dans la Communauté. L'Association peut les faire évoluer.

3.3 Ce que l'adhésion n'ouvre pas

- un accès à l'Application, à l'accès Premium, à la qualification ou aux projets, qui relèvent des CGU ;
- une réduction sur l'abonnement Premium ou sur la commission de l'Application ;
- une habilitation à un dispositif essaimé, qui relève de la convention d'essaimage du dispositif ;
- la réalisation par le Hub d'une prestation individualisée : conseil, audit, accompagnement individuel ou formation.

Article 4 — Cotisation et soutien

4.1 Cotisation

- La cotisation est **annuelle**, à **prix libre, à partir du minimum fixé en annexe**. Le montant est le même pour tous les adhérents, quel que soit leur rôle ou la taille de leur structure ; chacun choisit ce qu'il verse au-delà du minimum.
- Le montant applicable est celui choisi sur le formulaire d'adhésion (HelloAsso), dans le respect du minimum en vigueur au moment de l'adhésion ou du renouvellement.
- Une organisation adhère pour elle-même ; l'adhésion d'une personne qui la représente ne vaut pas adhésion de l'organisation, et réciproquement.

4.2 Règles communes

- La cotisation finance le fonctionnement de l'Association et sa mission. Elle ne constitue la contrepartie d'aucune prestation individualisée, d'aucune qualification et d'aucun service de l'Application.
- Les temps collectifs ne sont ni des actions de formation ni des prestations individualisées : l'Association organise et anime des échanges entre adhérents ; elle ne délivre ni programme, ni évaluation, ni attestation de formation, ni conseil individuel.
- La cotisation de l'année en cours n'est pas remboursable.

4.3 Soutien par don

Toute personne, adhérente ou non, peut soutenir l'Association par un **don libre**. Le don n'ouvre aucun droit et ne vaut pas adhésion. Il donne lieu à un reçu dans les conditions prévues par la loi.

Article 5 — Le travail de tiers de confiance du Hub

- Dans l'Application, le Hub qualifie les besoins, valide le cahier des charges avec le commanditaire, qualifie les intervenants et l'atteste, qualifie les ressources et les dispositifs, préconise, diffuse et met en relation, dans les conditions des CGU. Ce travail est le même pour tous les utilisateurs, adhérents ou non.
- La qualification, l'attestation et les mentions « contrôlé le » portent sur les éléments vérifiés à la date indiquée ; elles ne valent pas garantie.
- Ce travail est financé par les ressources propres de l'Association, notamment ses subventions et sa part d'essaimage (article 6). La commission et l'abonnement de l'Application rémunèrent l'Éditeur ; l'Association n'en perçoit aucune part.

Article 6 — Essaimage, ressources et contributions

- Le Hub ne revendique ni ne concède aucun droit de propriété intellectuelle sur les ressources et les dispositifs qui lui sont confiés. Les conditions choisies par leur auteur s'appliquent.
- Le Hub expose dans son catalogue les **dispositifs** qu'il a qualifiés. La structure qui en déploie un porte elle-même sa communication et contracte en direct avec ses clients ; le Hub ne conduit pas d'animation commerciale.

- La circulation d'un dispositif (essaimage), l'habilitation des structures et des intervenants qui le déploient et la rétribution de son créateur sont régies par une **convention d'essaimage** propre au dispositif, signée par les parties concernées. Elle fixe la **part d'essaimage du Hub, de 25 %**, facturée par l'Association, et, le cas échéant, le coût d'habilitation. **Elle ne suppose pas d'adhésion.**

Article 7 — Responsabilités

- Chaque adhérent est seul responsable des informations qu'il fournit, de ses prestations, des contrats qu'il conclut, de ses assurances et de ses obligations fiscales, sociales et réglementaires.
- Les informations partagées dans le tableau de bord de veille et lors des temps collectifs sont données à titre d'information entre pairs. Elles ne constituent ni un conseil juridique, ni un avis de certification, ni une garantie de conformité.
- Le Hub n'est ni employeur, ni mandataire, ni garant des adhérents.

Article 8 — Conflits d'intérêts et transparence

- Tout adhérent déclare au Hub les situations de conflit d'intérêts dont il a connaissance.
- La dirigeante de l'Association dirige également Apprenance Lab, organisme de formation et **Éditeur de l'Application**. Les relations entre l'Association et l'Éditeur sont encadrées par un **accord de partenariat fondateur** écrit, en cours d'établissement à la date de la présente version. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration hors la présence de la personne intéressée et présenté à l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi pour les conventions réglementées.
- Tout contrat par lequel l'Association rémunère l'Éditeur ou sa dirigeante pour un travail de qualification, de préconisation ou d'animation est distinct de cet accord, conclu au prix du marché, et soumis aux mêmes règles d'approbation et de présentation.
- **Pendant la phase pilote, Apprenance Lab et sa dirigeante ne répondent à aucun projet diffusé par le Hub.** Au-delà, lorsque Apprenance Lab ou une structure liée est concernée, des mesures de neutralité s'appliquent : déport de la personne concernée, décision par un autre membre du Conseil d'administration ou par un comité ad hoc, traçabilité de la décision.
- Une personne qui anime un temps collectif le fait au nom de l'Association : elle n'y promeut pas ses propres prestations et n'y démarche pas les participants.

Article 9 — Données personnelles

- L'adhésion et l'inscription aux temps collectifs donnent lieu au traitement des seules données nécessaires (identité, adresse électronique, cotisation, inscription, contribution).
- Les traitements opérés dans l'Application sont décrits dans la politique de confidentialité de l'Application.

Article 10 — Durée, renouvellement, sortie

- La convention est conclue pour un an à compter de l'adhésion et renouvelée par le paiement de la cotisation suivante.

- L'adhérent peut quitter l'Association à tout moment ; la cotisation de l'année en cours reste due. Le départ met fin aux droits attachés à l'adhésion, dont l'accès à la Communauté ; il est sans effet sur le compte de la personne dans l'Application, régi par les CGU.
- L'Association peut suspendre ou exclure un adhérent en cas de manquement à la présente convention ou au règlement intérieur, selon la procédure prévue par les statuts, après avoir permis à l'adhérent de présenter ses observations.

Article 11 — Évolution de la convention

- Chaque version est numérotée et datée. Toute nouvelle version est communiquée aux adhérents et s'applique au plus tard à leur renouvellement suivant.
- **Adhérents ayant adhéré sous une version antérieure** : leur adhésion reste acquise pour l'année payée, au montant versé. Les conditions de l'Application qui leur étaient attachées (usage sans abonnement, commission de 5 %) relèvent désormais des CGU de l'Éditeur, qui en fixent la transition.
- L'annexe peut être mise à jour par décision du Conseil d'administration sans modifier le corps de la convention.

Article 12 — Acceptation

L'adhésion vaut acceptation de la présente convention, du règlement intérieur et des statuts de l'Association. La présente convention est jointe au formulaire d'adhésion en ligne (HelloAsso) : c'est là qu'elle se lit avant d'adhérer. Son acceptation résulte de la validation du formulaire, confirmée par le paiement de la cotisation ; la date et le numéro de version acceptée sont enregistrés. L'Association conserve une archive datée de chaque version.

Annexe — Cotisation en vigueur

Cotisation annuelle : prix libre, **à partir de 2 €**, identique pour tous les adhérents.

Don libre : formulaire distinct ; n'ouvre aucun droit et ne vaut pas adhésion.

Contact : leila@apprenancelab.com
